

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°54 du 14 décembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte n°6

DÉCISION N° 2185/DEF/CEMAA

portant reprise de patrimoine de tradition du groupe d'entretien et de réparation des matériels spécialisés au profit de l'escadron de soutien technique aéronautique « PILAT » de la base aérienne 120 de Cazaux.

Du 25 octobre 2012

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

DÉCISION N° 2185/DEF/CEMAA portant reprise de patrimoine de tradition du groupe d'entretien et de réparation des matériels spécialisés au profit de l'escadron de soutien technique aéronautique « PILAT » de la base aérienne 120 de Cazaux.

Du 25 octobre 2012

NOR D E F L 1 2 5 2 4 4 0 S

Références :

Instruction n° 2071/DEF/EMAA/3/OP du 13 juin 1984 (BOC, p. 4649 ; BOEM 685.1.2.1).
Circulaire n° 2932/DEF/EMAA/3/OP du 24 août 1984 (BOC, p. 5433 ; BOEM 685.1.2.1)
modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 685.1.2.1

Référence de publication : BOC N°54 du 14 décembre 2012, texte 6.

L'escadron de soutien technique aéronautique (ESTA) 15.008 « PILAT » de la base aérienne 120 de Cazaux est institué héritier, en filiation directe, du patrimoine de tradition du groupe d'entretien et de réparation des matériels spécialisés (GERMaS) 15.008, à compter du 1^{er} novembre 2012.

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'air,*

Denis MERCIER.